

## Discours d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

---

*Mesdames et Messieurs,*

Jamais un événement de cette nature n'a suscité autant d'attentes et d'intérêt, de participation et de contribution de **toutes les parties** qui ont pris part aux **travaux préparatoires de ce grand moment de débat.**

Je veux parler, ici, de toutes les institutions publiques et privées, des partis politiques, des centrales syndicales, de la société civile, des médias et des citoyens qui ont participé, ces **trois derniers mois**, au débat national sur la fiscalité, soit dans le cadre des **groupes de travail thématiques** mixtes supervisés par le **Comité Scientifique** des Assises, soit sous forme de **propositions écrites spontanées.**

A ce titre, permettez-moi d'adresser mes vifs remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette dynamique notamment, mon ami le Professeur Mohamed BERRADA, ainsi que les membres du comité scientifique et des 14 groupes thématiques.

De cette dynamique collective, des **constats, des propositions et des pistes de réformes riches** ont vu le jour. Ils **ne convergent pas tous** forcément car les points de vue peuvent différer d'un acteur à l'autre. Et c'est tout à fait normal. C'est le propre du débat. C'est le propre de la fiscalité. Mais, au-delà des divergences, je me réjouis de constater qu'un **consensus national** s'est dégagé autour du diagnostic posé et des grands axes à imprimer à la réforme.

Grâce à l'effort remarquable de transformation numérique mené ces dernières années, nous pouvons désormais débattre sur la base de données objectives. A ce titre, permettez-moi d'en partager quelques unes :

La première donnée est que **50%** des recettes des **3** impôts réunis (IR, IS & TVA) proviennent uniquement de **140** entreprises.

Pour **l'Impôt sur le Revenu**, **73%** des recettes proviennent de **l'IR sur salaires** contre **5%** seulement de **l'IR professionnel**. La contribution moyenne d'un **salarié** est **5 fois** plus importante que celle d'un

**professionnel**. De même, **3%** des professionnels seulement payent **50%** de l'**IR professionnel**.

A l'évidence, cette situation est en contradiction avec le principe **d'équité** fiscale et devrait être changée en mettant en œuvre, dans les faits, la **règle** qui stipule qu'à **revenus égaux, impositions égales**.

Ces constats soulignent la nécessité d'œuvrer pour une **contribution juste et équitable** des professions libérales et du grand commerce en particulier par un **élargissement de l'assiette**. **Cet élargissement permettra le réaménagement de l'IR et une meilleure prise en charge des dépenses sociales**.

L'objectif étant de soutenir significativement la **classe moyenne** tout en préservant les grands équilibres macro-économiques.

***Mesdames et Messieurs,***

Le principe de *lier toute détente future des taux au nécessaire élargissement d'assiette*, s'applique également à **l'Impôt sur les**

**Sociétés** où **1%** des entreprises seulement payent **80%** des recettes de l'**IS**.

Cette très grande **concentration fiscale** ne peut s'expliquer par la seule **concentration économique**. En effet, **84** entreprises seulement payent **50%** de l'**IS**. Ces mêmes entreprises ne représentent que **28%** du chiffre d'affaires global et **40%** de la valeur ajoutée totale.

Cette situation ne peut s'expliquer que par la **non-conformité fiscale** d'une grande partie des entreprises soumises à l'**IS**.

Par ailleurs, **2** entreprises sur **3** soumises à l'**IS** sont des **déficitaires chroniques**.

Dès lors, comment envisager **sereinement**, la suppression de la **cotisation minimale**, présentée par la plupart des contributeurs aux assises, comme une **ponction injuste et inéquitable ?**

La TVA est à son tour, marquée par une grande concentration dans la mesure où **50 %** des recettes proviennent de **150** entreprises seulement.

***Mesdames et Messieurs,***

L'étroitesse de la base imposable ne découle pas seulement du comportement des acteurs économiques mais, également, de manière plus structurelle, des **incitations fiscales** qui perdurent dans le Code Général des Impôts sans une évaluation précise et périodique de leurs impacts économique et social.

Le coût annuel global du dispositif incitatif fiscal actuel est estimé à environ **30 milliards** de dirhams, soit près de **2,5%** du **PIB**.

Le **débat national** sur la fiscalité qui a jalonné la préparation de ces assises a convergé vers la nécessité de remettre à plat et de revisiter ce dispositif non seulement pour les problèmes **d'iniquité** qu'il pose mais également pour le déséquilibre qu'il pourrait générer pour le développement de certains secteurs.

Dès lors, l'approche d'encouragement des opérateurs économiques devrait être envisagée à l'avenir davantage à travers les dotations budgétaires plutôt qu'au moyen des exonérations fiscales.

De même, *aucun secteur et aucune activité ne doivent rester en dehors du champ de l'impôt*. Le principe est que **tous les contribuables doivent déposer leurs déclarations** même quand ils sont exonérés ou imposés au taux zéro.

***Mesdames et Messieurs,***

L'un des enjeux stratégiques de la réforme, tel qu'il se dégage des travaux préparatoires des assises et des nombreuses contributions institutionnelles et citoyennes, est bien celui de la **simplification**, la **clarification**, **l'harmonisation** et la **lisibilité du texte fiscal**, **TOUT** le texte fiscal.

Et c'est pour cela, que le système fiscal doit être revisité et interrogé, dans son intégralité et sa diversité, **fiscalité de l'Etat**, **fiscalité locale** et **parafiscalité**.

L'objectif est d'aboutir à la réduction et à l'harmonisation des bases d'imposition et des procédures fiscales dans le cadre d'un **seul et unique Code Général des Impôts**.

Ceci est d'autant plus important qu'il faudrait simplifier **la fiscalité aux petits commerçants et aux métiers de proximité** qui souffrent actuellement du phénomène de « millefeuille fiscal » en mettant en place un système **simple, unifié** entre **l'Etat et les collectivités territoriales**, et incitatif à la **conformité fiscale volontaire**.

La réforme de la fiscalité locale prend également son importance compte tenu de l'objectif de consolider le **processus de décentralisation** et de **régionalisation avancée** et ce, à travers **l'amélioration** des ressources fiscales des **collectivités territoriales**.

***Mesdames et Messieurs,***

La réussite de cette réforme présuppose une bonne gouvernance qui s'appuie sur une **administration fiscale** moderne, efficace et efficiente, réactive et agile, ouverte sur son environnement et ses partenaires, et garantissant une meilleure **qualité de service au contribuable**, dans le respect **des valeurs d'équité, de transparence et d'éthique**.

Beaucoup **d'avancées** ont certes été réalisées, mais beaucoup reste à faire. C'est le constat objectif auquel vous êtes arrivés et que je partage avec vous.

Dans cette direction, l'une des voies prometteuses est bien l'effort mené par l'administration fiscale pour **rationaliser volontairement son pouvoir discrétionnaire** et gagner ainsi la confiance du contribuable.

**A titre d'illustration,**

**L'unification du référentiel des prix des transactions immobilières** constitue un bon exemple de cette orientation.

**Je vous annonce**, mesdames et messieurs, qu'un **référentiel unifié des prix immobiliers** élaboré sous la responsabilité commune de *l'Agence de la Conservation Foncière* et de la *Direction Générale des Impôts*, entrera en vigueur au cours de ce mois, pour Casablanca dans un premier temps. Il sera progressivement généralisé.



Ce référentiel des prix immobiliers sera **actualisé chaque semestre**, dans un cadre de concertation avec les professionnels, et devra refléter la réalité du marché en s'appuyant sur les **prix aux contrats**.

***Mesdames et Messieurs,***

Des travaux menés dans le cadre de la préparation de ces assises et des recommandations qui se dégageront durant ces deux journées, un pacte fiscal, social, inclusif et durable devra être conclu.

Ce pacte devra privilégier l'intérêt national aux intérêts catégoriels, et tenir compte des exigences du moment ainsi que de la nécessité de bâtir un système fiscal juste et équitable au service du développement de notre pays.

C'est dans cet esprit collectif et fédérateur que nous allons réussir ensemble et reformer notre système fiscal.

Ce système sera construit progressivement sur une période de cinq années à partir de la prochaine Loi de Finances.

Pour être au rendez-vous des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, nous nous devons ensemble de redoubler d'effort pour bâtir une économie compétitive, créatrice d'emplois, qui valorise son capital humain et réduit ses disparités sociales et territoriales. Ce chemin passe en partie, par la réforme fiscale.

J'espère que ces deux journées constitueront un moment fort avec des propositions et des recommandations qui baliseront le chemin.

Bon travaux

***Je vous remercie pour votre aimable attention.***